



COMMUNE  
DE SALVAGNAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC

N° 2025.10

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Absents : 2

Date de convocation :

02/04/2025

Date d'affichage :

02/04/2025

Présents : M. MIRAMOND Bernard, Mme BRUNWASSER Mireille, M. LECOMTE Olivier, Mme MASSAT Frédérique, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, Mme PRADIER Antoinette, M. GERAUD Yves, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia, M. CHANEZ Phillippe.

Absents ayant donné procuration : Mme LAGARRIGUE Christel (procuration donnée à Mme MASSAT)

Absents excusés : M. SEGUIGNES Yannick, M. ANCIOTTO François

Secrétaire de séance : Mme MASSAT Frédérique

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2024**

**Exposé des motifs**

Monsieur le Maire propose d'examiner le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	962 497,39 €
Recettes	1 203 034,21 €
Résultat de fonctionnement 2024	240 536,82 €
Report du résultat de l'exercice 2023	443 099,36 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>683 636,18 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	328 144,72 €
Recettes	389 111,92 €
Résultat d'investissement 2024	60 967,20 €
Report du résultat de l'exercice 2023	- 109 066,71 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 48 099,51 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2024</b>	<b>301 504,02 €</b>	<b>= (1) + (3)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024</b>	<b>635 536,67 €</b>	<b>= (2) + (4)</b>

Après présentation du Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame Antoinette PRADIER, doyenne de l'Assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité :

APPROUVE la gestion de l'exercice 2024 par Monsieur le Maire.

Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet  
acte qui sera affiché ce jour au  
siège de la collectivité  
INFORME que la présente  
délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Toulouse,  
dans un délai de 2 mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,



Bernard MIRAMOND

Le Secrétaire de Séance,



Frédérique MASSAT

Commune de Salvagnac - Commune de Salvagnac

CFU 2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,  
A Salvagnac, le 10/04/2025  
Le Maire,



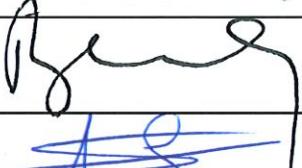
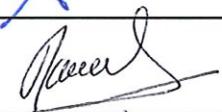
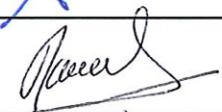
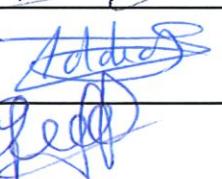
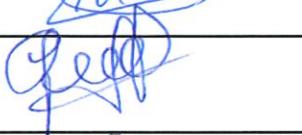
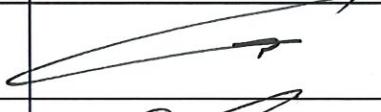
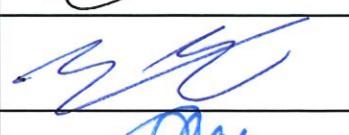
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Salvagnac, le 10/04/2025

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 02/04/2025

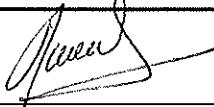
Les membres du Conseil Municipal,

Bernard MIRAMOND, Maire	
Mireille BRUNWASSER, Adjointe au Maire	
Olivier LECOMTE, Adjoint au Maire	
Frédérique MASSAT, Adjointe au Maire	
Roland BALARAN, Adjoint au Maire	
Régine ADDED, Conseillère Municipale	
Yves GERAUD, Conseiller Municipal	
Antoinette PRADIER, Conseillère Municipale	
Philippe CHANEZ, Conseiller Municipal	
Edwige ALBAULT, Conseillère Municipale	
Maxime LOGER, Conseiller Municipal	
Sonia AUBERTIN, Conseillère Municipale	
Françoise ANCILOTTO, Conseiller Municipal	

Commune de Salvagnac - Commune de Salvagnac

CFU 2024

## ARRETE ET SIGNATURES

Christel LAGARRIGUE, Conseillère Municipale	
Yannick SEGUIGNES, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2025, et de la publication le 15/04/2025

Salvagnac, le 15/04/2025.